

1070

716193

~~AAA~~

Confidest AUDIT

**SARL FERBLANTERIE
THONONAISE
ZA des Cinq Chemins
MARGENCEL**

74200 THONON LES BAINS

Thonon, le 25 mai 1993

N/Réf. : MR/JFB/93-012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue en cas de transformation d'une SARL en SOCIETE ANONYME :

- par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1993.
- par l'article 69 al. 3 & 72 -1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales .
- par l'article 56 - 1 du décret du 23 mars 1967,

nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport.

A l'appui du bilan clos le 31 décembre 1992, ainsi que des pièces et documents comptables qui nous ont été communiqués, nous avons constaté la situation suivante :

ACTIF IMMOBILISE

Les postes d'immobilisations inscrits à l'actif représentent l'ensemble des éléments acquis par votre société depuis sa constitution. Les règles relatives aux amortissements ont été respectées conformément aux obligations et recommandations en la matière.

En conséquence, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, les évaluations de ces postes peuvent être retenues pour leur valeur nette comptable.

STOCKS

Nous avons pu constater, au vu des états d'inventaire, que les stocks et les travaux en cours nous paraissent avoir été correctement déterminés.

.../...

5, RUE DE L'HOTEL-DIEU - 74200 THONON-LES-BAINS - TÉL. 50 71 62 66 - FAX 50 26 18 78
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 51 000 F - R.C. THONON B 383 780 889

M E M B R E D U R E S E A U F R A N C E D E F I

CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTE DE REGULARISATION

Nous avons pu apprécier la justification des comptes clients et la constitution de provisions pour celles qui présentaient un risque de non recouvrement.

Nous avons pu vérifier la justification des autres créances, des disponibilités et du compte de régularisation.

DETTES

Nous avons disposé du détail de la provision pour charges, contrôlé leur bien fondé et leur calcul.

Nous avons pu vérifier la correspondance entre le montant des emprunts porté au bilan et le capital restant dû apparaissant sur les tableaux d'amortissement.

Nous avons pu apprécier la justification des comptes fournisseurs.

De plus, nous n'avons aucune remarque particulière à formuler pour les dettes fiscales et sociales, dont nous avons pu vérifier l'exactitude.

Quant aux comptes rattachés, ils n'appellent aucune observation de notre part.

SITUATION NETTE

Après-affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1992 soit 116 238 Francs, la situation nette s'élève à 1 047 702 Francs.

Au vu des chiffres réalisés, la situation nette à ce jour est au minimum égale à celle existant au 31 décembre 1992.

Nous vous rappelons que, par assemblée générale extraordinaire, le capital de votre société sera porté à 500 000 Francs par voie de capitalisation du poste des autres réserves à hauteur de 400 000 Francs.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons attester :

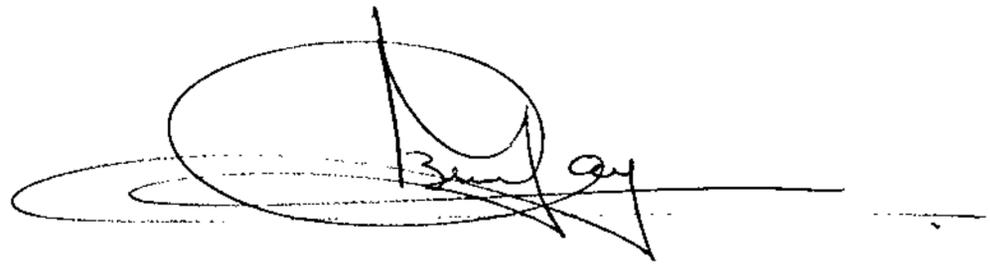
- qu'aucun avantage particulier n'a été prévu dans le projet de résolution qui vous est soumis
- que l'assemblée des associés a bien approuvé les deux premiers bilans de la société
- que le montant des capitaux propres de votre société, à hauteur de 1 047 702 Francs (situation au 31 décembre 1992) sera au moins égal à celui du capital social, soit 500 000 Francs après augmentation,

et, par conséquent, que rien dans la situation de la société ne s'oppose à sa transformation en société anonyme.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes, et

Vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant
Commissaire aux comptes chargé
du dossier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.F. Buttay', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.

J.F. BUTTAY